

PROCES VERBAL N°06 DES COMPETITIONS JEUNES

Réunion du : Jeudi 18 Septembre 2025

A : 14H00

Président : MR Jean Marie TASTEVIN

Présents : MME Claire MANTOUX. MRS Patrick AURILLON. Michel UDOVICIC. Stéphane BROCCQ. Denis LASGOUTE

Vu l'absence de MR Bernard BARLAGUET, Président de la Commission, les Membres présents nomment MR Jean Marie TASTEVIN pour exercer la fonction de Président pour la séance du jour.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le PV N°05 du 11 septembre 2025.

REPORT DE MATCHES

COUPE GARD LOZERE U17

Mail de AS POULX du 12.09.2025 pour report de la rencontre en COUPE GARD LOZERE U17 du 27.09.2025, pour motif que l'AS POULX est qualifié en COUPE GAMBARDELLA.

ESM MARGUERITTES/AS POULX du 27.09.2025 est reporté au samedi 25.10.2025 à 15H00.

Aucun report après la date du 25.10.2025 ne sera accordé par la Commission des jeunes.

U15D1

Mail du SC MANDUEL du 16.09.2025 pour report de la rencontre suite à un arrêté municipal sur les installations de MANDUEL (terrain Honneur).

La Commission des jeunes accepte le report et l'inversion au samedi 27.09.2025 à 16H00 sur les installations d'AIGUES MORTES (accord des deux équipes).

U14 TERRITOIRE

Suite au mail de BEAUCAIRE du 18.09.2025 avec accord de AS ROUSSON, la rencontre en U14TERRITOIRE A 11 AS ROUSSON 21/ST BEAUCAIRE FC 22 du 21.09.2025 est reporté au DIMANCHE 26.10.2025 à 10H00 sur les installations de ROUSSON. Motif du report décès du papa d'un joueur de BEAUCAIRE.



FORFAIT GENERAL

U19D1 POULE B

Suite au mail de AEC ST GILLES du 11.09.2025 nous informant de leur FORFAIT GENERAL en U18/U19, La rencontre BELLEGARDE/ST GILLES AEC du 13.09.2025 est annulée.

Match allé : tous les points sont annulés.

La Commission des jeunes déclare l'équipe en FORFAIT GENERAL, fait application de l'article 59 des RG (amende financière de 60 euros).

U15D3 POULE B

Mail du 13.09.2025 de l'US GARONS nous indiquant leur FORFAIT GENERAL en U15D3 POULE B.

La rencontre du 14.09.2025 US GARONS/US SOMMIERES est annulée.

Match allé : tous les points sont annulés.

Amende financière traitée par la Commission des Statuts et Règlements.

PREVISIONS ACCESSIONS/RETROGRADATION EN FIN DE SAISON

NB : Attention, les éléments ci-dessous sont uniquement données à titre d'informations et sont susceptibles de modifications selon les éléments en possession de la commission des championnats Jeunes en fin de saison lors de la transition vers la saison 2026/2027. Elles n'ont aucune valeur certaine.

Le nombre de rétrogradations et maintiens peut évoluer à la baisse ou à la hausse selon la mise à disposition des équipes de Ligue vers notre District.

U18/U19 :

- Aucune accession, aucune rétrogradation.
- En fonction des engagements : soit 2 poules de D1 ou 1 poule de D1 à 12 et poule de D2 à 10.

U16/U17 D1 :

- Accession en Ligue en U18 R1 : 1 accession.
- 2 accessions de la D2 : les deux premiers de la poule unique (Pas de 2^{ème} poule en U17 D2 25/26 par manque d'engagement)
- Rétrogradation en U17 D2, Les classé 9^{ème} à la 12^{ème} place = 4
- Intégration de U16 Territoire (1^{er} et 2^{ème})

Ces chiffres peuvent évoluer en positif ou négatif en fonction des descentes et accessions de LFO.

16/U17 D2 :

- Accession en U17 D1, les deux premiers de la poule unique (Pas de 2^{ème} poule en U17 D2 25/26 par manque d'engagement)
- Rétrogradation en U17 D3 , les quatre dernières places de la poule U17 D2 = 4 (afin de ramener la poule à 10)
- Intégration U16T (3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème})

U16/U17 D3 :

- Accession en U17 D2, les deux premiers de chaque poule D3.
- Intégration U16T (7^{ème} et suivants)



U14/U15 D1 :

- 1 accession en U16 Régional (peut être une supplémentaire suivant le besoin de la Ligue)
- 2 accessions des U14 Territoire (1^{er} et 2^{ème})
- 4 accessions des U15 D2 (premier et second de chaque poule)
- 4 rétrogradations en U15 D2

Ces chiffres peuvent évoluer en fonction des descentes et accessions de Ligue

U14/U15 D2 :

- 4 accessions en U15 D1 (premier et second de chaque poule)
- 2 accessions des U14 T (3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème})
- 4 rétrogradations en U15 D3 (les dernières places de chaque poule)

U14/U15 D3 :

- 4 accessions en U15 D2, les premiers et second de chaque poule.
- 3 accessions des U14 territoire, (6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème})
- 4 rétrogradations en U15 D4, les deux dernières places de chaque poule

U14/U15 D4 :

- 4 accessions en U15 D3 (les trois premiers des poules + le meilleur second)
- Le reste U14 TERRITOIRE.

Départage : article 92 et 93 des règlements généraux du District

U14 TERRITOIRE GARD/LOZERE (PHASE 1) :

- Accession en U14 R 2nde phase = 1 équipe.

U14 TERRITOIRE GARD/LOZERE (PHASE 2) :

- Accession en U15 R= 2 équipes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE SECRETAIRE DE SÉANCE

MR Patrick AURILLON



LE PRESIDENT DE SEANCE

MR Jean Marie TASTEVIN.

